

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :
02/12/2022

Nombre de délégués en
exercice : **38**

Nombre de délégués
présents et pouvoirs :

- Titulaires : **23**
- Suppléants : **0**
- Pouvoirs : **7**

Nombre de votants : **30**

Délégués titulaires présents : Mesdames et Messieurs Charly VARIN, Samuel PACEY, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Aurélie GIGAN, Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Claude JAVALET, Éric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND (Saint-Lô Agglo).

Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; M. Patrick SIMON a donné pouvoir à Mme Evelyne MASSICOT ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (Saint-Lô Agglo) ; M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Valentin GOETHALS, Lydie BROTIN, Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, Pascal RENOUF (Villedieu Intercom).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Jean-Yves LETESSIER a été désigné pour remplir cette fonction.

DEL-2022-49 : Modification du tableau des effectifs

VU le code général de la fonction publique,
VU la délibération du Comité Syndical du 04 février 2022 approuvant le tableau des effectifs,
VU les délibérations votées depuis cette date et créant des postes,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 1er décembre 2022,

Le Président présente un tableau d'effectifs modifié et propose de supprimer :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 2 postes de rédacteur
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur
- 3 postes de technicien
- 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial

Le nouveau tableau des effectifs s'établit comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS					
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de Postes Créés	Nombre de Postes Occupés	Postes disponibles
Administrative	Attaché	Attaché	1	1	0
	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	0
		Rédacteur	1	1	0
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Ppl 1re classe	1	1	0
		Adjoint Administratif Ppl 2è classe	2	2	0
	Adjoint Administratif	2	2	0	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	2	2	0
	Technicien	Technicien	2	2	0
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1	1	0
		Agent de Maîtrise	3	3	0
	Adjoint technique	Adjoint Technique Ppl 1ère classe	10	10	0
		Adjoint Technique Ppl 2ème classe	18	18	0
		Adjoint Technique	29	29	0
			74	74	0

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le tableau des effectifs ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves LETESSIER



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2022**